

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE**
**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 JUILLET 2024 REPORTE**
**AU LUNDI 22 JUILLET 2024 EN L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE INITIALE**
**Nombre de membres :**

En exercice : 59

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 19

**Date de convocation et d'affichage initiale :**

05 juillet 2024

**Date de seconde convocation et second affichage :**

15 juillet 2024

**Numéro :**

D20240722\_199

**Objet :**

Accompagnement de la transmission des exploitations agricoles

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Neuville-les-Dames, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS. En l'absence de quorum, la séance n'a pu être ouverte. L'assemblée délibérante s'est réunie de nouveau, le lundi 22 juillet 2024 à 17 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de Communes, à Châtillon-sur-Chalaronne.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	S. GAUTIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia Peri**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

En raison d'un contexte alarmant de forte réduction du nombre d'exploitations agricoles du territoire, qui s'est traduit par une perte de 20% entre 2010 et 2020 ; et conformément à la délibération du conseil communautaire du 14 septembre 2023 sur la stratégie pour le foncier agricole, il s'agit d'engager une action d'aide à la transmission des exploitations agricoles.

Pour se faire, il est proposé un partenariat précis avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain et la Safer AURA pour développer un accompagnement sur mesure aux exploitants volontaires du territoire de la CC Dombes. Il s'agit de développer une démarche qui va à la rencontre des exploitants prioritaires pour les aider à anticiper et analyser leur exploitation en vue d'une transmission.

Cette intervention spécifique à la Dombes complète un dispositif en place, celui de la Région « concrétisation transmission », qui se déroule en 3 rendez-vous : rencontre des volontaires pour construire l'accompagnement, une analyse des points forts et des

points faibles et des conseils pour la transmission, la proposition du plan d'actions d'aide à la transmission et la mise en relation avec des repreneurs potentiels.

- L'intervention complémentaire proposé permet de cibler les cédants à solliciter, par analyse de données et intégration des informations des conseillers âgés de 57 à 64 ans, siège d'exploitations sur le territoire, sans projet de reprise connu, avec prise de contact par courrier puis relance téléphonique.
  - Pour ceux qui le souhaite, un diagnostic économique complémentaire,
  - Une analyse du foncier et du bâti par la Safer,
  - Une analyse croisée Safer-CA01.

Le lien avec les repreneurs se fera via le Répertoire départ installation (RDI) dont la vocation est de mettre en relation les cédants avec les repreneurs).

Ce travail se déroulera dans le cadre d'une convention annuelle renouvelable pour une période maximale de 3 ans avec ajustement annuel du groupe des exploitants accompagnés.

Le financement couvre le temps d'animation et de préparation de l'accompagnement et le diagnostic économique complémentaire mené par la CA01 et la Safer.

Le suivi de ce dispositif sera mené chaque semestre par une réunion d'étape et un bilan annuel. Les réunions de calages et d'étapes avec la CA1 seront financées via la convention de partenariat déjà en place avec notamment des points d'étapes entre élus.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les objectifs et les termes de la convention de partenariat,
- D'engager une dépense d'un montant annuel maximal de 56 000 € TTC répartis seront les modalités de la convention et le travail réalisé, entre la SAFER et la CA01,
- D'autoriser la Présidente à signer les documents liés à l'opération.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 10 abstentions :

- **D'approuver** les objectifs et les termes de la convention de partenariat,
- **D'engager** une dépense d'un montant annuel maximal de 56 000 € TTC répartis seront les modalités de la convention et le travail réalisé, entre la SAFER et la CA01,
- **D'autoriser** la Présidente à signer les documents liés à l'opération.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juillet 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS





## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

### ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS : En ENCOURAGEANT LES TRANSMISSIONS EN FAVEUR DE L'INSTALLATION & EN ATTIRANT LES CANDIDATS A L'INSTALLATION

### Convention technique et financière



Département Recherche, Études et Développement

Agrapole – 23, rue Jean Baldassini

69364 LYON cedex 07

Tel : 04 72 77 71 69

Mail : [dred@SAFER-aura.fr](mailto:dred@SAFER-aura.fr)

Antoine BOULLEAU – Chef de Projet au DRED

Service Départemental de l'Ain

4, avenue du Champ de Foire

BP 84 – 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tel : 04 74 45 47 47

Mail : [direction01@SAFER-aura.fr](mailto:direction01@SAFER-aura.fr)

Vérane DALMAS – Conseiller foncier



4, avenue du Champ de Foire

BP 84 – 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tel : 04 74 45 47 04

Mail : [gilles.cauvin@ain.chambagri.fr](mailto:gilles.cauvin@ain.chambagri.fr)

Gilles CAUVIN – Chargé de territoire

## TABLE DES MATIERES

PREAMBULE .....	3
I- ORIGINE et contexte DE L'action .....	3
II- CONTENU DU PROJET .....	4
Méthodologie .....	5
<b>Volet 1 : CIBLER LES CEDANTS : Etablir la liste des agriculteurs (40) selon avis CC Dombes, SUR PROPOSITIONS DE LA CA01 et SAFER .....</b>	<b>5</b>
<b>Volet 2 : CONTACT DES AGRICULTEURS et des agricultrices .....</b>	<b>6</b>
<b>Volet 3 : RENCONTRE DES EXPLOITANTS POUR ECOUTER, PROPOSER ET CONSTRUIRE L'ACCOMPAGNEMENT = 1<sup>er</sup> RDV = CT1 .....</b>	<b>7</b>
<b>Volet 4 : proposition, mise en oeuvre et suivi du PLAN D'action .....</b>	<b>7</b>
<b>Volet 5 : ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS .....</b>	<b>7</b>
<b>Volet 6 : ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>7</b>
<b>Volet 7 : RENCONTRE TRIMESTRIELLES ET BILANS ANNUELS .....</b>	<b>7</b>
Rédaction et mise en forme de livrables .....	8
Proposition financière.....	9
Conditions financières .....	10
Durée de la convention.....	10
GOUVERNANCE DU PROJET .....	10
Dispositions diverses.....	10
ENGAGEMENTS DE LA CA01 ET DE LA SAFER.....	10
ENGAGEMENTS DE LA CC DOMBES .....	10
Résiliation de mission en cours d'exécution .....	10
Condition suspensive .....	11
Facturation.....	11
Litiges .....	11

## PREAMBULE

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et d'intervention de la Chambre d'agriculture de l'Ain (CA01) de la SAFER AURA (SAFER) et de la Communauté de communes de la Dombes (CC Dombes).  
Sa signature engage chacune des parties au respect des modalités techniques et financières prévues.

## I- ORIGINE ET CONTEXTE DE L'ACTION

La CC Dombes met en place son Projet alimentaire territorial (PAT). Celui-ci vise à maintenir et à développer une production agricole locale et durable, à structurer des filières de proximité et à permettre un accès de tous et toutes à une alimentation de qualité. Pour cela, dans un contexte où 50% des exploitants vont partir à la retraite dans les 10 ans qui viennent, et en lien avec les acteurs compétents du territoire, la CC Dombes s'est fixée comme objectif de préserver la Surface agricole utile (SAU) du territoire, de maintenir le nombre d'exploitations et de pérenniser la diversité des productions locales.

De plus, la CC Dombes est animatrice du site Natura 2000 Dombes. Sur ce territoire, il y a un lien fort entre, d'un côté, les pratiques agricoles et, de l'autre, la biodiversité et la qualité de l'eau du territoire.

Enfin, en 2023 la CC Dombes a mandaté la CA01 et la SAFER pour réaliser un diagnostic foncier agricole afin de l'aider à contextualiser, identifier les enjeux et engager des réflexions autour d'actions à mettre en œuvre au regard des problématiques liées à la préservation de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles.

En synthèse, il ressort de cette étude que :

- 40% des exploitations du territoire ne comptent que des exploitants âgés de + 55 ans, ce qui représente 280 exploitations, dont 55 exploitations où les exploitants sont âgés d'au moins 70 ans,
- 75% des exploitations n'ont pas de projet de reprise connu,
- 21 communes où plus de la moitié des exploitants sont âgés de + 55 ans,
- 13 communes où les exploitations de + 55 ans exploitent plus de 500 ha ou plus de 50% de la SAU, avec 4 communes particulièrement exposées (Villars les Dombes, Chalamont, Romans et Neuville les Dames) ;
- 75% des projets d'installation concernent des installations hors cadre familiale mais 75% des projets de reprises connus concernent des installations dans le cadre familial,
- Il y a une aspiration majoritaire à s'installer en individuel mais les installations aidées se font majoritairement sous forme sociétaire (70%),
- 10% des exploitations cédées sont démantelées.

La CC Dombes s'est saisie de ces éléments pour définir les lignes directrices d'une politique d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices qui vont céder leur exploitation, les « cédants », et de favorisation de la transmission (priorisation des exploitations, des productions, des filières, des secteurs...). Cela s'est traduit par le vote d'une délibération en conseil communautaire où elle indique que : « *En complément du dispositif porté par la Chambre d'agriculture en direction des porteurs de projets, la CC Dombes propose de contacter 50 agriculteurs identifiés comme devant prochainement cesser leur activité et donc devant céder leur exploitation. Pourraient par exemple être prioritairement ciblés, dans un premier temps, les éleveurs de plus de 57 ans. A partir d'une analyse globale de leur situation, il s'agit notamment de leur proposer des actions concrètes et de leur permettre de rencontrer des porteurs de projet.*

*Parallèlement, la CC Dombes recherche, toujours en partenariat avec les acteurs du monde agricole, 30 jeunes agriculteurs pouvant être accompagnés dans leur installation pendant trois ans. »*

La CC Dombes a sollicité la CA01 et la SAFER pour construire un partenariat sur ce sujet prioritaire de la transmission. La convention concerne l'accompagnement des cédants.

## II- CONTENU DU PROJET

### En complément des dispositifs de la Région AURA et de l'Etat, un besoin d'aller à la rencontre des exploitant.es à l'échelle locale

On constate aujourd'hui que le point accueil transmission (PAT) organisé au niveau départemental pour informer les cédants sur les démarches à suivre ne suffit pas pour répondre à l'enjeu du renouvellement des générations annoncé. Il repose sur une démarche volontaire de la part des cédants Il s'agit d'un guichet unique financé par la région AURA et animé par la CA01. Les cédants viennent rencontrer les conseillers et conseillère dédié.es dans les locaux de la CA01.

Le répertoire départ installation (RDI) va plus loin. Il s'adresse aux cédant.es n'ayant pas de repreneurs identifiés et souhaitant être mis en relation avec des futurs repreneurs. Le diapositif comprend une visite d'exploitation, la réalisation d'un diagnostic à partir des éléments transmis par le ou la cédant et la rédaction d'une fiche descriptive de l'offre. Il est financé par l'Etat.

La Région AURA finance un dispositif appelé « Concrétisation transmission » (CT) à destination des exploitants de plus de 55 ans de chaque département qui n'ont pas de repreneurs et qui ne font pas la démarche de se déplacer dans les locaux de la CA01 (PAT et RDI). Les conseillers et conseillère dédié.es de la CA01 vont donc les rencontrer dans leurs exploitations. Le dispositif contient 3 rendez-vous (CT1, CT2 et CT3). Un descriptif de l'exploitation, des perspectives et un plan d'action sont proposés.

En complémentarité de ces démarches, il est proposé ici de concentrer nos efforts à l'échelle du territoire de la CC Dombes en allant de manière active à la rencontre des futurs cédants qu'on ne voit pas venir à l'échelon départemental et en utilisant le dispositif « concrétisation transmission » comme effet levier.

L'objectif est de sensibiliser les cédants aux enjeux de la transmission et de les accompagner dans leur cessation d'activité en leur donnant des repères et des idées pour construire leurs projets personnels : pourquoi transmettre ? à qui ? comment ? quels sont mes objectifs, mes besoins, mes contraintes ?... et de les aider à se projeter vers un projet de transmission visant l'installation, et en abordant l'évolution de leur exploitation vers d'autres systèmes de production et la pluri-installation sur une même exploitation. L'accompagnement proposé ci-dessous doit être considéré comme expérimental : nous ne pouvons pas prévoir précisément l'adhésion des exploitants au dispositif indiqué ici et les actions proposées par la SAFER et la CA01 mériteront peut-être d'être ajustées en fonction des besoins recensés, en conséquence le dispositif pourra évoluer au fil des ans.

### Un accompagnement sur 3 ans des exploitants

Pour effectuer ce travail, il est proposé :

- **d'accompagner environ une vingtaine d'exploitations volontaires par an** (en fonction du budget annuel et du nombre de personnes intéressé), sur la base de critères que nous proposerons et qui seront discutés avec la CC Dombes,
- **d'envoyer un courrier d'information à une soixantaine d'exploitations** en leur expliquant la démarche et les invitant à nous rappeler, dans l'objectif d'avoir, donc, une vingtaine de retours positifs,
- de relancer par téléphone les exploitant.es contacté.es si, spontanément, nous n'obtenons pas la vingtaine d'exploitations volontaires,
- de nous appuyer sur les modèles et la démarche du dispositif « Concrétisation transmission », qui comprend :
  - CT 1 :
    - Une information sur le projet agricole de la CC Dombes,
    - la réalisation d'un état des lieux individuel de la situation de chaque exploitation en abordant tous les aspects d'une exploitation et de sa transmission,
    - la proposition d'un plan d'action à l'exploitant en lui proposant :
      - s'il souhaite être mis en relation avec des repreneurs, de s'inscrire au RDI, porte d'entrée pour faire se rencontrer les cédants avec les repreneurs, la CC Dombes financera l'inscription au RDI des volontaires tandis que le diagnostic RDI sera lui financé par l'Etat avec un reste à charge pour l'exploitant,
      - la réalisation d'une évaluation patrimoniale et de la valeur de reprise de l'exploitation permettant d'approfondir certains points du diagnostic RDI et d'obtenir des informations objectives à présenter à d'éventuels repreneurs,
      - si la proposition ci-dessus ne correspond pas à l'attente de l'exploitant, un autre accompagnement pourra être proposé en concertation avec la CC Dombes.
    - lorsque le plan d'action aura été validé par l'exploitant, présentation anonymes et globales des plans d'actions à la collectivité pour, s'il y a dépassement de l'enveloppe, un arbitrage,
  - CT 2 : de retourner voir l'exploitant au minimum 6 mois plus tard.
  - CT3 : mise en relation du cédant avec le repreneur.

*Si des agriculteurs abandonnent en cours de route, d'autres agriculteurs pourront être sollicités.*

**La CA01 bénéficiera des financements de la Région tandis que la SAFER sera financée par la CC Dombes car elle abordera des points complémentaires à ceux inclus dans le « CT », sur le foncier.**

## METHODOLOGIE

## VOLET 1 : CIBLER LES CEDANTS : ETABLIR LA LISTE DES AGRICULTEURS (40) SELON AVIS CC DOMBES, SUR PROPOSITIONS DE LA CA01 ET SAFER

A partir du ciblage des cédants de l'étude « foncier agricole Dombes », il est proposé à la CC Dombes plusieurs critères, soumis par potentiels ordres de priorité :

1/ Critère de l'âge

<b>Niveau de priorité 1</b>	Exploitants âgés de 57 ans à 64 ans	<b>140</b> exploitations
<b>Niveau de priorité 2</b>	Exploitants âgés de plus de 64 ans	<b>91</b> exploitations
Hors Mission ou seconde vague d'animation	<i>Exploitants âgés de moins de 57 ans</i>	<i>55 exploitations</i>

2/ Critère du type d'exploitation – perspectives et devenir de l'exploitation

<b>Niveau de priorité 1</b>	sans projet de reprise connu	<b>227</b> exploitations
Hors Mission ou seconde vague d'animation	<i>projet de reprise connu</i>	<i>58 exploitations</i>
	<i>en cours de transmission</i>	<i>1 exploitation</i>

3/ Critère - Localisation du siège d'exploitation

<b>Niveau de priorité 1</b>	Siège d'exploitation situé sur le territoire de la CC de la Dombes	<b>208</b> exploitations
Hors Mission ou seconde vague d'animation	<i>Siège d'exploitation situé en dehors du territoire de la CC de la Dombes</i>	<i>78 exploitations</i>

4/ Critère du système de production

<b>Niveau de priorité 1</b>	Maraîchage	<b>5</b> exploitations
	Elevage de volailles	<b>7</b> exploitations
	Elevages d'ovins et caprins	<b>6</b> exploitations
	Elevage bovins lait	<b>24</b> exploitations
	Elevage bovins viande	<b>36</b> exploitations
	Céréaliculture	<b>107</b> exploitations
	Polyculture/Elevage	<b>26</b> exploitations
Hors Mission ou seconde vague d'animation	<i>Pisciculture/aquaculture</i>	<i>15 exploitations</i>
	<i>Autres systèmes de production</i>	<i>56 exploitations</i>



**5/ Critère de la SAU de l'exploitation**

<b>Niveau de priorité 1</b>	SAU comprise entre 5 ha et 50 ha	118 exploitations
	SAU comprise entre 50 ha et 100 ha	58 exploitations
	SAU comprise entre 100 ha et 150 ha	30 exploitations
	SAU comprise entre 150 ha et 200 ha	5 exploitations
	SAU supérieure à 200 ha	6 exploitations
<b>Niveau de priorité 2</b>	SAU inférieure à 5 ha	59 exploitations
Hors Mission ou seconde vague d'animation	<i>SAU inconnue</i>	<i>10 exploitations</i>

**6/ Critère enjeu eau potable**

<b>Niveau de priorité 1</b>	Exploitation ayant des surfaces concernées par une AAC ou par la zone théorique de recharge de la nappe	80 exploitations
<b>Niveau de priorité 2</b>	Exploitation non concernées par une AAC ou par la zone théorique de recharge de la nappe	206 exploitations

Pour rappel : dans l'étude initiale, n'ont été recensées que les exploitations sous forme sociétaire où tous les exploitants agricoles sont âgés de plus de 55 ans.

*Exemple : un GAEC composé de 3 exploitants, dont 2 sont âgés de plus de 55 ans mais le 3e ayant moins de 55 ans, n'est pas recensé.*

**L'ordre de priorisation sera à valider par la collectivité et les critères pourront également être croisés.**

*Exemple : combien d'exploitations individuelles en bovin viande ayant entre 57 et 64 ans)*

**Au vu de ces éléments, la CC Dombes peut retenir l'échantillon à prospecter. Annuellement il sera procédé à un ajustement du groupe des exploitants accompagnés, au regard des enjeux locaux et de l'engagement des agriculteurs dans la démarche.**

**VOLET 2 : CONTACT DES AGRICULTEURS ET DES AGRICULTRICES****1- Contact par courrier et relance si nécessaire**

Un courrier sera envoyé aux agriculteurs ciblés pour leur présenter la démarche de la CC Dombes. Il sera corédigé et cosigné par la CC Dombes, la CA01 et la SAFER.

Il sera proposé aux agriculteurs de s'inscrire directement par courrier, courriel ou téléphone pour participer à ce travail. Pour le retour d'inscription, un seul contact leur sera indiqué (CA01) afin d'être le plus opérationnel possible pour la gestion du fichier.

Il leur sera également écrit qu'en cas d'absence de réponse, un conseiller ou une conseillère de la CA01 ou de la SAFER se permettra de les contacter par téléphone (les deux structures se répartiront les rappels pour équilibrer la charge de travail et en fonction de leurs liens avec les agriculteurs).

**2- Appel téléphonique**

Cet appel a pour objectif de recruter les personnes qui n'auraient pas répondu spontanément (cf ci-dessus). De même que pour le courrier, la manière de présenter le projet aux agriculteurs sera construite de manière concertée entre la CC Dombes, la SAFER et la CA01.

### VOLET 3 : RENCONTRE DES EXPLOITANTS POUR ECOUTER, PROPOSER ET CONSTRUIRE L'ACCOMPAGNEMENT = 1<sup>ER</sup> RDV = CT1

Chaque exploitant sera rencontré à son domicile / son siège, avec un conseiller transmission de la CA01 et un conseiller foncier de la SAFER. Toutefois, si l'exploitant ne souhaite pas que la SAFER soit présente, cette dernière ne participera pas au RDV.

La trame proposée pour l'entretien se décompose comme suit :

- Présentation succincte au cédant de l'accompagnement CC Dombes/CA01/SAFER (déjà présentée dans le courrier et au téléphone) : en lien avec l'enquête « élevage » réalisée en 2019 (*éléments de langage à caler entre les trois structures*) ;
- Diagnostic « Concrétisation transmission » : il a pour objectif d'aborder toutes les questions liées à la transmission afin de réunir tous les éléments nécessaires à la définition d'un plan d'action. Thèmes abordés (pour le détail cf diag concrétisation transmission) :

*I - STRUCTURE DE L'EXPLOITATION*

*II - LES PRODUCTIONS & ACTIVITES DE L'EXPLOITATION*

*III – PROJETS ET PERSPECTIVES SUR L'EXPLOITATION*

*IV - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC (ANALYSE CONSEILLER)*

### VOLET 4 : PROPOSITION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

A l'issue de chaque RDV et avec l'exploitant, la SAFER et la CA01 propose un **plan d'action** en fonction des besoins de l'exploitant. Ce dernier sera remis à l'exploitant.

Comme indiqué dans la « partie II Contenu du projet », l'exploitant sera préférentiellement orienté vers le RDI (inscription + diagnostic) et il lui sera proposé une **évaluation patrimoniale** de son entreprise par la CA01 et la SAFER.

Si cette proposition ne correspond pas à ses attentes, d'autres propositions d'accompagnement pourront être proposées en lien avec la CC Dombes.

Cet accompagnement sera réalisé à la suite du 1<sup>er</sup> RDV dit CT1 et avant le 2<sup>ème</sup> RDV dit CT2.

Des réunions techniques internes entre la SAFER et la CA01 auront lieu régulièrement pour ajuster l'échantillon d'exploitants rencontrés (refus, arrêt d'activité...), pour faire le lien entre les conseillers transmission en charge des RDV concrétisation transmission et ceux en charge des expertises et de l'inscription au RDI afin de préparer le CT2.

Une synthèse globale et anonyme des différentes rencontres et des propositions d'accompagnement sera présentée à la collectivité lors des COTECH et COPIL.

### VOLET 5 : ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS

Pour assurer le suivi du plan d'action, et toujours conformément au dispositif « concrétisation transmission », un **2<sup>ème</sup> RDV (CT2) aura lieu a minima 6 mois plus tard, et un 3<sup>ème</sup> (CT3) pourra être envisagé quand le cédant aura trouvé un repreneur**. La CA01 et la SAFER seront présents simultanément au CT1 et CT2. Seule la CA01 sera présente au CT 3.

Sur la base du plan d'action, et selon le niveau de maturité du projet de transmission, la CA01 assurera la mise en relation avec les repreneurs présentant un projet pouvant correspondre aux caractéristiques de l'exploitation et aux attentes de l'exploitant cédant, en s'appuyant sur le RDI et sur les actions départementales de la CA01.

### VOLET 6 : ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Au-delà de l'accompagnement individuel, des pistes émergeront pour organiser un accompagnement collectif (rallye visite de fermes...). Ces actions seront proposées par les conseillers qui suivront les agriculteurs et discutées avec la CC Dombes. Les exploitants du territoire inscrits au RDI et n'ayant pas été rencontrés dans le cadre de ce travail seront également associés.

### VOLET 7 : RENCONTRE TRIMESTRIELLES ET BILANS ANNUELS

SAFER, CA01 et CC Dombes se rencontreront une fois par trimestre pour faire un point sur l'avancée du dispositif.

Et chaque année, à une période qu'il reste à définir, le bilan des entretiens et des suivis sera présenté.

A titre indicatif, les données ci-dessous pourront être présentées à la collectivité (à ajuster ultérieurement).

- 1) Agriculteurs et agricultrices enquêtés :
  - a) *Nombre d'agriculteurs contactés/rencontrés/accompagnés*
  - b) *Caractéristiques selon les critères de sélection indiqués dans la méthodologie (3)*
- 2) Foncier (SAFER)
  - a) *SAU*
  - b) *Mode de faire-valoir*
  - c) *Pression foncière*
  - d) *Enjeux bâti/non bâti*
  - e) *Croisement avec enjeux environnementaux*
- 3) Système de production
  - a) *Productions principales (typologie à définir)*
  - b) *Signes de qualité et circuits de commercialisation : AOC, IGP, HVE, AB, vente directe, filière longue*
- 4) Surfaces concernées par les captages d'eau
- 5) Projets de cessation d'activité
  - a) *Date prévisionnelle d'arrêt d'activité : court terme (=1 à 2 ans), moyen terme (3 à 5 ans), long terme (5 à 10 ans), nombre d'indécis, âge*
  - b) *Repreneurs connus/pas connus, potentiel...*
  - c) *Agrandissement : cadre familial ou voisin*
  - d) *Projet d'installation : cadre familial, apprenti de l'exploitation, salarié de l'exploitation, hors cadre familial (HCF)*
  - e) *Souhaite recourir à un salarié ou un stagiaire ou un apprenti dans la perspective d'une transmission*
  - f) *Souhait de garder la maison de l'exploitation*
  - g) *Exploitation en vente*
  - h) *Liens avec la SAFER, inscription au RDI*
- 6) Exploitants souhaitant être accompagnés par CA01/CC Dombes
- 7) Points fort de l'exploitation (ex : qualité sol pour maraichage, dvlpt protéine alimentaire, bien située pour circuits courts, bâtiments fonctionnels, cédants ouverts à un changement de production, accès à l'eau...) → retenir 5-6 items qui font consensus entre CC Dombes et CA01
- 8) Leviers et freins pour la transmission
- 9) Identification des besoins des cédants et des actions mises en œuvre avec les autres OPA
- 10) Besoin de formation
- 11) Bilan quantitatif et qualitatif de l'accompagnement individuel

Les établissements agricoles pourront être associés à ces bilans annuels.

Option, non chiffrée ici :

En fonction des volontés des cédants et de l'intérêt des communes, un travail avec ces dernières pourrait être entrepris pour favoriser la transmission.

## REDACTION ET MISE EN FORME DE LIVRABLES

Les rencontres et des propositions de plans d'actions décrits ci-dessus donneront lieu à la rédaction d'un document de synthèse reprenant l'ensemble de ces éléments. Ces derniers seront mis en évidence à travers la production de graphiques et de cartes de synthèse.

Les bilans annuels donneront également lieu à la présentation d'un support reprenant l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année.

## PROPOSITION FINANCIERE

Les modalités financières pour la réalisation de la mission sont décrites dans le tableau

Coûts forfaitaires	Safer AURA			CA 01			TOTAL € HT
	Prix unitaire € HT	Quantitatif	Prix Sous-total € HT	Prix unitaire € HT	Quantitatif	Prix Sous-total CA € HT	
<b>VOLET 1 : CIBLER LES CEDANTS</b>							
Croisement de certains critères d'analyses – préparation de la rencontre avec la CC	700 €	1	700 €	735 €			700 €
Réunion avec la CC de la Dombes pour définir les exploitants cibles	700 €	0,5	350 €	735 €			350 €
<b>VOLET 2 : CONTACT DES CEDANTS</b>							
Contact postal	700 €	0,25	175 €	735 €	1	735 €	910 €
Contact téléphonique	700 €	0,5	350 €	735 €	1,5	1 103 €	1 453 €
<b>VOLETS 3 et 5 : RENCONTRE DES EXPLOITANTS et RDV SUIVIS</b>							
Concrétisation transmission 1	200 €	20	4 000 €				4 000 €
Diagnostic économique et patrimonial	1 000 €	10	10 000 €	1 500 €	10	15 000 €	25 000 €
Inscription au RDI				350 €	10	3 500 €	3 500 €
Concrétisation transmission 2	200 €	10	2 000 €				2 000 €
<b>VOLET 4 : PROPOSITION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D' ACTIONS</b>							
Réunions internes CA01-SAFER et échanges techniques avec la CC Dombes	700 €	2	1 400 €	735 €			1 400 €
<b>VOLET 6 : ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF</b>							
Réunions de concertation sur la transmission, rencontres cédants-repreneurs (type "rallye" ...), rencontre avec les filières...	700 €	1,5	1 050 €	735 €	3	2 205 €	3 255 €
<b>VOLET 7 : RENCONTRES TRIMESTRIELLES ET BILANS ANNUELS</b>							
Traitement des données, rédaction d'un document de synthèse	700	2	1 400 €	735 €	1	735 €	2 135 €
Réunions de bilan	700	3	2 100 €	735 €			2 100 €
<b>REPARTITION DES HONORAIRES</b>							
<b>HONORAIRES SAFER AuRA – hors optionnel</b>			23 525 €				
<b>HONORAIRES CA 01</b>						23 278 €	
<b>TOTAL H.T CC Dombes</b>							<b>46 803 €</b>
TVA 20%							9 361 €
<b>TOTAL T.T.C CC Dombes</b>							<b>56 163 €</b>

## CONDITIONS FINANCIERES

Le montant annuel des dépenses est plafonné à 56 000 € TTC. La facturation sera opérée à l'avancement des accompagnements réalisés avec un point d'étape à chaque semestre.

Les temps de préparation et de bilan avec la CA01 seront pris en charge par la convention de partenariat déjà en place avec la CC Dombes.

*Toute réunion supplémentaire effectuée à la demande de la CC Dombes sera facturée 350,00 € HT par la Safer*

## DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable à compter de la date de signature par tacite reconduction dans une limite de 3 ans maximum.

En cas d'impossibilité technique, administrative ou autre, dûment constatée par l'un ou l'autre des signataires, il pourra être mis fin à la présente convention, une autre convention pouvant alors être signée sur de nouvelles bases, en commun accord avec toutes les parties contractantes.

## GOVERNANCE DU PROJET

CC Dombes, CA01 et SAFER se réuniront à chaque semestre pour partager l'avancement du projet et ainsi apporter les ajustements nécessaires à la bonne conduite des accompagnements. Il sera réalisé le bilan des accompagnements afin de mettre en évidence les atouts et faiblesses des transmissions et le niveau de mise en relation possible, ou déjà en cours, avec des repreneurs/porteurs de projet.

Dans le cadre du partenariat CC Dombes-CA01, un bilan annuel sera réalisé entre les élus des deux structures en associant la SAFER.

## DISPOSITIONS DIVERSES

### ENGAGEMENTS DE LA CA01 ET DE LA SAFER

La CA01 et la SAFER s'engagent à :

- Réaliser les prestations listées dans la présente lettre de mission,
- Informer la CC Dombes en amont des événements de valorisation de l'opération,
- Mentionner l'ensemble des partenaires du projet lors de toutes les communications présentant ou valorisant l'opération.

### ENGAGEMENTS DE LA CC DOMBES

La CC Dombes s'engage à :

- Transmettre à la CA01 et à la SAFER toutes les informations nécessaires à la réalisation de la prestation. Tout événement de nature à modifier les modalités ou résultat de la prestation devra être porté à la connaissance de la Chambre d'agriculture de l'Ain dans les plus brefs délais.
- Respecter les modalités techniques et financières décrites dans la présente offre.
- Mentionner l'ensemble des partenaires du projet lors de toutes les communications présentant ou valorisant l'opération.

### RESILIATION DE MISSION EN COURS D'EXECUTION

La présente offre technique et financière peut être résiliée en cas de manquement d'une ou des parties à l'un des engagements lui incombant, après qu'une tentative de conciliation suivie d'une mise en demeure soit demeurée infructueuse.

La présente offre technique et financière peut être dénoncée pour raison motivée à tout moment, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles seront libres de tout engagement au terme d'un délai de 3 mois qui commencera à courir à compter de la réception de ladite lettre.

Pour le cas où la communauté de communes souhaite mettre fin à la convention, la SAFER et la Chambre d'agriculture de l'Ain factureront pour solde de tout compte les honoraires correspondants aux travaux déjà exécutés. En cas de désaccord, les parties demanderont l'arbitrage d'un expert choisi en commun.

## CONDITION SUSPENSIVE

La présente convention est soumise à la condition suspensive de l'agrément des Commissaires du Gouvernement de la SAFER, soit :

- Monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône.

Cet agrément devra être sollicité par la SAFER dans le mois de la signature de la présente convention

## FACTURATION

Le paiement relatif à la réalisation de l'étude interviendra sur présentation d'une note d'honoraires établie par la SAFER et d'une note d'honoraire établie par la Chambre d'Agriculture de l'Ain de la manière suivantes :

Les coûts d'intervention de la SAFER et de la CA01 seront calculés conformément aux bases tarifaires indiquées dans le présent tableau.

La SAFER et la CA01 sont soumises à la TVA, TVA qui sera calculée au taux en vigueur au jour de la facturation (taux en vigueur à ce jour de 20%).

Les paiements seront effectués par virement sur les comptes ouverts au nom de la SAFER et de la CA01 (cf. RIB aux paragraphes suivants) sur présentation des factures.

La communauté de communes de la Dombes s'engage à mandater les sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures émises par la SAFER et la CA01.

## LITIGES

Pour tout litige susceptible d'intervenir à l'occasion de la présente convention, les parties s'en remettent à la compétence des tribunaux compétents.

Fait en trois exemplaires, à ....., le .....

**Pour la Communauté de communes de la Dombes,**

Madame Isabelle DUBOIS

La Présidente

**Pour la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes,**

Monsieur Damien ARDIET

Le Directeur du service départemental de l'Ain

**Pour la Chambre d'Agriculture de l'Ain,**

Monsieur Michel JOUX

Le Président

